

### Bilan annuel des directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux **En équilibre vers l'avenir!**

**Saint-Jérôme, le 13 juin 2023** – À l'occasion du 20<sup>e</sup> bilan annuel et du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'application de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), les directeurs de la protection de la jeunesse, qui sont aussi directeurs provinciaux (DPJ/DP) en vertu de cette loi, ont choisi d'unir leur voix pour parler d'un aspect important et souvent méconnu de leur travail : leur intervention auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de cette loi.

Tomber, se relever. Plusieurs jeunes contrevenants suivis par les DPJ/DP vivent une longue traversée vers un avenir incertain. Trouver son équilibre après les tumultes de l'adolescence est un enjeu auquel nous devons tous faire face avec plus ou moins de défis, mais pour certains jeunes, le parcours est souvent plus ardu, semé d'embûches et de détours. Dans ces cas, l'intervention des DPJ/DP, de concert avec plusieurs partenaires, devient nécessaire et essentielle pour permettre à ces jeunes de retrouver leur équilibre.

#### **Statistiques provinciales 2022-2023**

- Nombre de signalements traités : 135 839, comparativement à 132 632 l'an dernier, ce qui représente une hausse de 2,4 %.
- Nombre de signalements retenus : 42 773, en baisse de 2 % comparativement à l'an dernier.
- Le taux de rétention des signalements se chiffre à 31,5 %. L'an dernier, il était de 33 %.
- Les signalements proviennent majoritairement des employés d'organismes publics (33 %).
- Le principal milieu de vie des enfants pris en charge par le DPJ demeure leur milieu familial (52,3%). On constate encore cette année qu'une plus grande proportion d'enfants demeure auprès d'une personne significative (14 %).
- LSJPA : nombre d'adolescents ayant reçu des services : 8 554.

#### **Statistiques régionales 2022-2023 (Laurentides)**

- Nombre de signalements traités : 13 808, en hausse par rapport à l'an dernier (13 078).
- Nombre de signalements retenus : 4 535, en baisse par rapport à l'an dernier (4667).
- Le taux de rétention des signalements est de 33 %. L'an dernier, il était de 36,7 %.
- Les signalements proviennent majoritairement des employés d'organismes publics (36 %), suivi du milieu scolaire (26 %).
- Le principal milieu de vie des enfants pris en charge par le DPJ est toujours le milieu familial (49 %).
- LSJPA : nombre d'adolescents ayant reçu des services : 715.

#### **Histoires d'adolescents contrevenants**

Afin de donner un visage humain aux chiffres et rappeler que derrière chaque statistique se trouve un jeune qui vit de nombreuses difficultés, les DPJ/DP vous présente cinq histoires d'adolescents, sous forme de récits numériques. Les histoires sont réelles, seuls les prénoms ont été changés pour préserver l'anonymat des jeunes. Nous les avons nommés Rosalie, Tommy, Maxime, Samuel et K.

**Pour consulter le bilan 2022-2023 ainsi que pour lire les récits numériques, incluant plusieurs témoignages d'acteurs sociaux et judiciaires, cliquez sur le lien suivant : <http://bilans-dpj-dp.ca>.**